



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents :

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT J.J. Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. HESSE) - M. AUDARD - (pouvoir à M. ESMONIN) - Melle BERNARD (pouvoir à Mme POPARD) - Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. DUBOIS) - M. DANIERE (pouvoir à M. DUPIRE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. FOUILLOT - M. GILLOT J.P (pouvoir à Mme AVENA) - M. IZIMER (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. MARTIN (pouvoir à M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - M. VOUILLOT(pouvoir à M. BACHELARD).

OBJET : : ENVIRONNEMENT – SMICTOM de la Plaine Dijonnaise – Clôture des comptes après le retrait des communes de Bretenières et Magny-sur-Tille du SIVOM de Genlis

En adhérant au 1^{er} janvier 2004 à la Communauté de l'agglomération dijonnaise, les communes de Bretenières et Magny-sur-Tille se sont automatiquement retirées du SIVOM, au sens de l'article L 5216-7 du CGCT, pour la compétence Elimination des déchets.

Mais, antérieurement à ce retrait, le SIVOM a réalisé d'importants investissements lui permettant d'assumer cette compétence pour le compte de l'ensemble de ses communes membres, y compris Bretenières et Magny-sur-Tille.

Ces investissements ont été réalisés grâce à des emprunts dont le remboursement se poursuit au-delà du 31 décembre 2003.

Conformément à l'article L 5211-25-1 du CGCT, le solde de l'encours de la dette contractée à la date du retrait est réparti entre les communes qui reprennent leur compétence et le SIVOM.

En fait, les communes qui se sont retirées ont concomitamment transféré leur compétence à la Communauté d'agglomération en y adhérant. C'est ainsi qu'il appartient à cette dernière d'assumer maintenant la charge des prêts attribuables aux communes de Bretenières et Magny-sur-Tille pour la quote-part de capital restant due au 1^{er} janvier 2004.

La part du capital de chaque prêt supportée par la Communauté d'agglomération est calculée au prorata du nombre d'habitants des communes de Bretenières et Magny-sur-Tille soit 1 565 habitants par rapport au nombre d'habitants de l'ensemble du SIVOM au 31 décembre 2003 soit 21 159 habitants.

Le tableau joint liste les prêts concernés et présente pour chacun d'eux la part incombant à la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2004.

Le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise qui a succédé au SIVOM de Genlis a fait connaître son accord sur cette proposition par courrier du 30 mai 2005.

Vu l'avis de la Commission

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le transfert à la Communauté d'agglomération des emprunts figurant au tableau annexé ;
- **d'autoriser** M. le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

Publié le **11 OCT. 2005**

Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

11 OCT. 2005



VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : - 6 OCT. 2005

DIJON, le : 11 OCT. 2005

LE PRÉSIDENT;

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

11 OCT. 2005

PRETS VOCATION DECHETS MENAGERS

REPARTITION ENTRE LE SIVOM ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Objet du prêt	Date de réalisation	Montant vocation OM	Capital restant dû au 31.12.03	Part du SIVOM	Part de la Communauté	Organisme prêteur
Construction de garage	1993	108 238,80*	22 557,08	20 882,53	1 674,55	Caisse d'épargne Contrat 86090560861
Construction de garage	1993	35 520,62**	8 904,60	8 247,30	657,30	Caisse d'épargne Contrat 86090857861
Achat de conteneurs	1998	29 287,30***	19 327,08	17 902,93	1 424,15	DEXIA Crédit local Contrat 1503891602
Achat d'un véhicule de collecte	1999	114 336,76	36 700,76	33 993,31	2 707,45	Crédit Agricole Contre 00000155658
Construction de 3 déchetteries	1999	114 336,76	85 139,34	78 848,04	6 291,30	Crédit Agricole Contrat 00000 155657
Construction de 3 déchetteries et d'un quai de transit	2002	80 000,00	76 172,86	70 538,86	5 634,00	Caisse d'Epargne Contrat 86 095423 861

* 95,95 % du montant total du prêt

** 71,04 % du montant total du prêt

*** 9,30 % du montant total du prêt